

Maires de France

Le magazine des maires et des présidents d'intercommunalités

Novembre 2017 | n° 351 | 13,50 €

Dossier

ÉOLIEN

Les élus veulent
un développement
concerté et
équilibré p. 68

Pratique

L'insertion
professionnelle
des personnes
handicapées
p. 86

100^e Congrès

Réussir la France avec ses communes

p. 29

Entretien

FRANÇOIS BAROIN

« Les premières mesures
du gouvernement ont
entamé la confiance
des élus locaux » p. 10



Journée des Outre-mer

« Réussir l’Outre-mer avec les communes »

La journée des élus ultra-marins se tiendra le 20 novembre au moment où le gouvernement lance les Assises de l’Outre-mer.

Riche actualité pour les collectivités et territoires d’Outre-mer : la Journée que l’AMF leur consacre, le 20 novembre, dans le cadre du 100^e Congrès des maires de France et des présidents d’intercommunalité, se tiendra un peu plus d’un mois après le lancement par le gouvernement des Assises de l’Outre-mer (1), le 4 octobre. Ces assises doivent permettre d’« ouvrir un temps d’échange et de réflexion avec l’ensemble des ultra-marins, et pour chaque territoire et chaque citoyen puisse faire entendre sa parole », souligne le gouvernement. Une consultation numérique des citoyens, des ateliers locaux et nationaux avec les élus ainsi qu’un concours d’innovation des assises serviront à rédiger un livre bleu Outre-mer au printemps 2018 qui comportera une liste de projets concrets à engager. Seuls Saint-Martin et Saint-Barthélemy ne sont pas concernés par ces assises. Frappées par des ouragans d’un caractère exceptionnel, en septembre 2017, « ces deux îles bénéficient d’un effort spécifique de reconstruction et d’une prise en charge directe par un comité interministériel », précise le gouvernement.

Parallèlement au lancement des assises conçues comme un chantier de réflexion prospective pour imaginer l’avenir des territoires ultra-marins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna), la Journée des Outre-mer organisée par l’AMF, en partenariat avec Public-Sénat, aura pour thème « Réussir la France avec les communes d’Outre-mer ». Un débat d’orientation générale, le matin, abordera la question suivante : « comment les communes d’Outre-mer



Le grand plan d’investissement fléchera 1 milliard d’euros sur l’Outre-mer durant la mandature.

sont-elles associées aux politiques publiques avec les autres niveaux de collectivités ? » : développement territorial à travers l’état d’avancement des contrats de plan, situation financière des collectivités et des départements d’Outre-mer, grand plan d’investissement du gouvernement (un milliard d’euros seront flé-

chés sur l’Outre-mer durant la mandature), avenir des contrats aidés (l’État ayant annoncé qu’ils seraient réservés notamment à l’Outre-mer en 2017-2018), financement du logement social et bilan du plan logement Outre-mer 2015-2020, budget consacré à la jeunesse en 2018, suivi des mesures gouvernementales en faveur de la collectivité territoriale de Guyane.

L’après-midi, un atelier consacré aux Assises de l’Outre-mer, organisé par le ministère des Outre-mer, se tiendra à la mairie de Paris. L’occasion pour les élus de débattre des grands axes de ce chantier : jeunesse, emploi, santé, sécurité, environnement, création d’entreprises, culture. Après l’atelier suivra la traditionnelle réception des élus ultra-marins par Anne Hidalgo, maire de Paris. À noter un autre rendez-vous intéressant particulièrement les élus d’Outre-mer, le 21 novembre : un débat intitulé « Changements climatiques et catastrophes naturelles : comment réduire la vulnérabilité des territoires ? » se tiendra dans le grand auditorium, porte de Versailles, à Paris (10h-13h). Il sera co-animé par des élus métropolitains et d’Outre-mer. **X. B.**

(1) <http://www.outre-mer.gouv.fr/assises-des-outre-mer-reprenez-la-parole>

Rendez-vous lundi 20 novembre toute la journée

L’AMF accueillera les participants toute la matinée pour la réunion des élus. François Baroin introduira les débats de la journée dans l’auditorium de l’AMF, en présence d’André Laignel, premier vice-président délégué de l’Association, Philippe Laurent, secrétaire général, et Michel Vergnier, trésorier général. Les présidents des associations départementales de maires interviendront en matinée pour décrire la situation économique et sociale des collectivités. Un débat

intitulé « Réussir la France avec les communes d’Outre-mer » se tiendra dans la foulée. Après le déjeuner à proximité de l’AMF, les débats de l’après-midi se tiendront à la mairie de Paris et seront consacrés aux enjeux des Assises de l’Outre-mer lancées par le gouvernement. À l’issue de l’atelier, les élus seront reçus à l’hôtel de ville de Paris par la maire, Anne Hidalgo, en présence du président de l’AMF et de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin.

DÉBAT CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CATASTROPHES NATURELLES

Réduire la vulnérabilité des territoires

Face à l'amplification des phénomènes météorologiques et aux effets des changements climatiques, une mobilisation collective est indispensable.



© Marc de Delley/Fotolia

Les événements climatiques graves, voire extrêmes ne cessent de se renforcer en fréquence et en intensité. On pense évidemment aux drames récents provoqués par les ouragans Irma et Maria, aux dégâts liés aux inondations sur les bassins de la Loire et de la Seine en 2016, aux orages meurtriers dans les Alpes-Maritimes en 2015, aux inondations tragiques dans le Var en 2014, 2012, 2011 et 2010, aux épisodes de canicule de plus en plus fréquents (4 en 2017). Le changement climatique produit aussi ses effets dans la durée, sur le long et moyen terme, affectant progressivement les activités économiques et les qualités des sols. Au niveau mondial, les températures moyennes ont atteint en 2016 leur plus haut niveau jamais enregistré. Celles de 2017 s'en approchent. Le réchauffement de la planète, d'une rapidité inédite, pourrait atteindre 4° C d'ici à la fin du siècle si aucune mesure n'est prise pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Au-delà des actions pour lutter contre les causes de ces changements, dans lesquelles les collectivités prennent leur part (avec la Charte des maires pour l'environnement de 2007, l'Engagement des maires et présidents d'intercommunalité pour le climat en 2015 et les nombreuses démarches globales agendas 21 et PCEAT

Le changement climatique produit ses effets dans la durée, affectant progressivement la qualité des sols.

initiés par les communes), il est urgent de développer une politique d'anticipation permettant une réelle résilience territoriale. Tous ces phénomènes mettent en effet en évidence la vulnérabilité des territoires : au-delà des drames humains, la facture matérielle est exorbitante. Les défis posés par le changement climatique pour les territoires sont inédits : il ne peut y avoir de demi-mesure dans la réponse des pouvoirs publics. La protection des populations et des biens contre les risques naturels relève de la responsabilité de l'État. Mais les communes et les EPCI se trouvent en première ligne, à ses

côtés, pour organiser les secours et faire face aux conséquences immédiates des catastrophes. Les maires attendent de l'État qu'il assume pleinement ses responsabilités et les accompagne par un discours clair, une vision cohérente et à la hauteur des enjeux.

Ce débat permettra de faire un état des lieux et de débattre des conditions nécessaires pour relever ces défis du changement climatique (hiérarchisation des enjeux, fiscalité, péréquation, lisibilité de l'action...). Dans la première séquence, un scientifique fera le point sur l'état des connaissances, afin de poser les bases d'une compréhension partagée des effets du changement climatique. La deuxième séquence du débat portera sur la façon de prévenir, réagir et s'adapter. Il s'agira notamment de clarifier les ambitions que peuvent, collectivement, se fixer les acteurs, et de déterminer si les outils existants sont à la hauteur de l'enjeu. En tout état de cause, une coordination renforcée entre l'État, les communes et les EPCI sera nécessaire, de même qu'une hiérarchisation des enjeux et des priorités car, aujourd'hui, certaines politiques majeures s'entrechoquent et peuvent apparaître difficiles à concilier (construction de logements et préservation des espaces naturels, etc.). Il faudra aussi sans doute apprendre à rassembler, renforcer et faire partager la mémoire du risque dans les territoires. **Fabienne NEDEY**

Le débat. Mardi 21 novembre 10h00-13h00

Le débat sera coprésidé par André Flajolet, maire de Saint-Venant (62), et Mohamed Gnabaly, maire de l'Île-Saint-Denis (93), respectivement président et rapporteur de la commission environnement et développement durable de l'AMF. Des élus d'Outre-Mer et de métropole interviendront, représentants de la Guadeloupe et de la Polynésie,

Constance de Pelichy, maire de la Ferté-Saint-Aubin (45), Marie-France Beaufills, maire de Saint-Pierres-Corps (37) et présidente du Centre européen de prévention des risques d'inondation. Avec la participation de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Robert Vautard, climatologue, directeur de recherche au CNRS, LSCE-IPSL.

DÉBAT COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS, MOTEURS D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Vers un nouveau pacte intercommunal et territorial

Grandes régions, nouvelle carte des EPCI, création des communes nouvelles..., la nouvelle organisation territoriale a fortement impacté le bloc local.

Les réformes récentes (lois Maptam, NOTRe, statut de Paris et aménagement métropolitain) ont particulièrement impacté les communes et leurs intercommunalités : création de grandes régions, repositionnement des départements, nouvelle carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017, élargissement des périmètres d'intervention et renforcement des compétences des EPCI, création de 22 métropoles et de 542 communes nouvelles. Ce débat s'attachera à tracer un premier bilan de la nouvelle carte des EPCI, de la dynamique des communes nouvelles et de la répartition des compétences au sein du bloc local. Sur l'ensemble de ces sujets, les échanges permettront de débattre des évolutions et des adaptations possibles et souhaitées par les maires et les présidents d'intercommunalité.

Premier volet de la discussion, le débat abordera des sujets relatifs à la gouvernance des EPCI et à l'organisation territoriale des services publics à l'échelle intercommunale. « S'agrandir sans s'éloigner : un défi ? », « Comment gérer les grands ensembles intercommunaux ? », « Quelle place pour les communes et les élus municipaux dans la définition et la mise en œuvre du projet communautaire ? », « Comment assurer la bonne articulation entre

la territorialisation nécessaire des services publics pour conserver la proximité et la mutualisation des charges ? » Telles seront les principales questions posées. Il s'agira aussi de s'intéresser aux enjeux et à la pertinence des communes nouvelles dans le double contexte de la nouvelle carte intercommunale et des contraintes budgétaires. Comment encourager la création de communes nouvelles et à quelles conditions ? Quel peut être leur rôle et leur place dans les EPCI ? Faut-il aller jusqu'à la fusion des communes et de leur communauté ? Quel est l'apport des communes nouvelles en termes de mutualisation, d'efficacité de la gestion publique, d'économies d'échelle ?

La seconde partie du débat se concentrera sur la place du couple communes-EPCI dans la nouvelle architecture territoriale. Comment les rela-



© réléste clochard/Fotolia

tions évoluent-elles entre les grandes régions, les départements et le bloc local ? Les conférences territoriales de l'action publique ont-elles fait émerger des logiques

Les échanges permettront de débattre des évolutions et des adaptations souhaitées par les maires et les présidents d'EPCI.

partenariales nouvelles ? Les intercommunalités pèsent-elles suffisamment aujourd'hui pour devenir des interlocuteurs privilégiés des régions dans la mise en œuvre de leurs schémas (développement économique, environnement, aménagement, développement durable et égalité des territoires...) ? Comment construire un véritable partenariat et associer, au-delà des métropoles, les EPCI de petite taille ? Enfin, les nouvelles organisations souhaitées par les acteurs locaux par le biais d'expérimentations, de nouvelles formes de délégations, mais aussi les enjeux liés à un pouvoir d'adaptation locale de la loi ou du règlement seront traités. **X. B.**

Le débat. Mercredi 22 novembre 9h30-12h30

Les débats seront placés sous la coprésidence d'André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, et de Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, respectivement président et rapporteur de la commission intercommunalité de l'AMF. Les intervenants pressentis sont Christian Bilhac, maire de Péret (34) ; Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (60) ; Laurent Civel, maire

de la commune nouvelle de Rion-des-Landes, président de la communauté de communes du Pays Tarusate (40) ; Carole Delga, présidente de la région Occitanie ; Jean-Eudes Le Meignen, maire de la commune nouvelle Le Bas Ségala, président de la communauté de communes Aveyron Ségala Viaur (12) ; Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole (31).

DÉBAT LES TERRITOIRES RURAUX, ACTEURS INCONTOURNABLES D'UNE VÉRITABLE ALLIANCE DES TERRITOIRES

Lutter contre les fractures territoriales

Les élus demandent à l'État une nouvelle politique d'aménagement du territoire privilégiant les solidarités territoriales.

Érigée en priorité nationale par le gouvernement, l'alliance des territoires constitue un des chantiers de réflexion engagés par la Conférence nationale des territoires (CNT), dans le cadre d'un comité de pilotage (COFIL) chargé de trouver des solutions pour « *lutter contre les fractures territoriales et renforcer la complémentarité entre les collectivités* ». Placé sous l'autorité de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, le COFIL doit notamment rédiger d'ici à décembre prochain le cahier des charges de l'« *agence nationale de la cohésion des territoires* » dont la création a été annoncée lors de la CNT, le 17 juillet. Selon la feuille de route qui lui a été assignée en août, le COFIL doit aussi « *créer une plateforme de capitalisation des innovations de tous types dans les territoires* », « *revoir les modalités de contractualisation pour plus d'efficacité sur chaque territoire* » et « *renforcer l'accès aux services essentiels* » (santé, mobilité, numérique...) en s'appuyant sur les maisons de services au public.

Contrats de réciprocité

Pour sa part, l'AMF a publié en février un Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité dont le principe n° 3 énonce « *qu'État et collectivités doivent (...) construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires* ». Le 11^e engagement de ce manifeste, attendu des candidats à l'élection présidentielle, était de « *définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux* ». Cet engagement demeure inchangé à l'égard du gouvernement.



© beatrice prève/fotolia

Le débat. Mercredi 22 novembre 14h30-17h30

Le débat sera coprésidé par Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31), président de la commission des communes et territoires ruraux de l'AMF, et Rachel Paillard, maire de Bouzy (51), rapporteure de cette commission. Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), Wilfried Schwartz, maire de La Riche (37), François Cuillandre, président de Brest Métropole (29), et Jean-Paul Le Boëdec, président du PETR Pays du Centre Ouest Bre-

tagne, participeront à la première séquence. Nicole Quillien, maire de Mirepoix (09), Philippe Wahl, président du groupe La Poste, Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage (26), et Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, assisteront à la deuxième séquence. Avec la participation attendue de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé (sous réserve).

Ce débat permettra tout d'abord de définir les bons outils pour une meilleure coopération des territoires. Dans le cadre du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, le gouvernement a lancé l'expérimentation des contrats de réciprocité ville-campagne signés entre métropole, EPCI volontaires et territoires ruraux, parmi lesquels celui entre Brest Métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne. Quel premier bilan peut-on en tirer ? L'AMF a, elle, confié à Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), et à Wilfried Schwartz, maire de La Riche (37), une

mission relative aux synergies entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux. L'occasion pour ces élus de présenter les orientations de leur rapport.

Le débat s'intéressera aux initiatives innovantes menées dans les territoires ruraux par les élus pour maintenir l'accès et la qualité des services rendus à la population (maisons de services au public, maisons de santé...), avec le soutien de l'État, des opérateurs et des départements qui devaient adopter d'ici la fin 2017 leur schémas d'accessibilité des services au public. **X. B.**

DÉBAT FINANCES

Finances locales : quelle nouvelle donne ?

L'État demande un nouvel effort financier aux collectivités qui met à mal leur autonomie de gestion.

À la veille de l'élection présidentielle, l'AMF a solennellement interpellé l'ensemble des candidats à restaurer le lien de confiance avec les élus locaux et la reconnaissance des collectivités territoriales comme véritables partenaires.

Dans son manifeste du 22 mars 2017, l'AMF plaide en faveur d'un pacte financier respectueux du principe d'autonomie financière et garant du soutien de l'État à l'investissement public local. C'est avec intérêt que l'AMF a accueilli la Conférence nationale des territoires (CNT), le 17 juillet, réunissant État et collectivités comme véritables partenaires, et où le chef de l'État annonçait son accord pour définir, de manière concertée, un contrat de mandature avec les collectivités locales. Cependant, de multiples annonces gouvernementales se sont avérées en totale contradiction avec les principes de confiance, de dialogue et de transparence affirmés par l'exécutif lors de la CNT. Par ailleurs, de nombreuses mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 contribuent à aggraver le contexte juridique et financier des collectivités.

Face à une telle situation, comment les collecti-

vités locales peuvent-elles assurer la gestion de leur territoire ?

La première séquence du débat portera sur le contexte actuel de recentralisation : le relèvement de 10 à 13 Md€ de l'effort d'économies demandées aux collectivités, la suppression de la taxe d'habitation, la baisse des contrats aidés, le renforcement de la « règle d'or », etc.

Malgré quatre années de baisse des dotations, les collectivités locales ont préservé leurs services publics et la proximité avec les habitants, notamment les plus fragiles d'entre eux. Novatrices par nature, les collectivités locales se réinventent, repensent constamment leur gestion publique pour assurer l'investissement local et le développement des territoires (non remplacement des départs à la retraite, mutualisations de services, budgets participatifs, etc.). Sur le plan financier aussi, elles ont

maintenu leurs équilibres : elles représentent moins de 9 % de la dette publique et leur capacité de désendettement est de 5,2 ans. Enfin, en 2016, elles ont participé à la réduction du déficit public (0,1 point de PIB).

La deuxième séquence sera dédiée à la fiscalité locale. En effet, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables pose la question de la pérennité des ressources locales. En parallèle à la CNT, a été créée une mission préparatoire au pacte financier État-collectivités (lire p. 12). Cette réforme justifie-t-elle l'abandon de la révision des valeurs locatives, indispensable pour rétablir justice et équité ? Enfin, se pose la question d'une refonte de la fiscalité locale : les échanges porteront sur les choix à opérer afin de garantir le lien fiscal entre les collectivités du bloc communal et les habitants, et de respecter l'autonomie fiscale des collectivités.

Les mesures gouvernementales sont en totale contradiction avec les principes de confiance et de dialogue affirmés par l'exécutif.

Nathalie BRODIN



© foxytoul/Forolia

Le débat. Jeudi 23 novembre 9h30-12h30

Le débat sera présidé par Philippe Laurent, maire de Sceaux (92), et Antoine Homé, maire de Wittenheim (68), respectivement président et rapporteur de la commission des finances de l'AMF.

Les intervenants pressentis sont : André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, président du Comité des finances locales et maire d'Issoudun (36), Anne Gallo, maire de Saint-Avé (56), membre du Comité des finances locales et de la commission des finances de l'AMF, Frédéric Cuille-

rier, maire de Saint-Ay (45), membre de la commission des finances de l'AMF, Cécile Gallien, maire de Vorey (43), membre du comité directeur et de la commission des finances de l'AMF, Olivier Dussopt, président de l'Association des petites villes de France, député de l'Ardèche, et Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France. Avec la participation (sous réserve) de Gérard Darmanin, ministre des Comptes et de l'Action publique.



« Réussir la France avec ses communes »

PRATIQUE

Dates : du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2017 (la réunion des élus d'Outre-mer se tiendra le lundi 20 novembre au siège de l'AMF, à Paris, et à l'hôtel de ville de Paris)

Lieu : Paris expo (Porte de Versailles, Paris)

Programme détaillé : www.amf.asso.fr (rubrique Congrès)

Renseignements et inscriptions :
01 44 18 14 37.

Maires de France vous propose deux dossiers spéciaux consacrés au 100^e Congrès :

- Novembre : présentation des débats et des ateliers (lire ci-contre) ;
- Décembre : compte-rendu complet des débats (parution en décembre).

SOMMAIRE

- 31 Réunion des élus des Outre-mer**
- 32 Changements climatiques et catastrophes naturelles : comment réduire la vulnérabilité des territoires ?**
- 34 Communes et intercommunalités, moteur d'une nouvelle dynamique**
- 35 Les territoires ruraux, acteurs incontournables d'une véritable alliance des territoires**
- 37 Finances locales : quelle nouvelle donne ?**
- 39 Quelle politique de sûreté locale ?**
- 40 Affirmer la place des communes dans une Europe en mutation**
- 41 Les collectivités acteurs de la réussite des enfants : à quelles conditions ?**
- 43 Très haut débit fixe et mobile : un déploiement urgent pour tous les territoires**
- 44 Construire, aménager, préserver : mieux gérer le foncier**
- 45 Favoriser le civisme et la citoyenneté**
- 47 Développement économique : une nouvelle approche entre attractivité et proximité**
- 48 Les élus locaux engagés pour une alimentation durable de qualité**
- 49 La politique de la petite enfance : concilier les contraintes de gestion avec un service public de qualité**
- 51-53 Quatre points infos (urbanisme, fiscalité locale, achat public, communes nouvelles)**
- 55 Forum JO 2024 : un héritage territorial à construire • Forum La place des femmes dans les exécutifs locaux**
- 56 Le Salon des maires et des collectivités locales**